

# CHARTRE QUALITÉ

## DES PÉRIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE

Les périodes de formation en entreprise sont déterminantes pour votre réussite.  
Il est donc nécessaire que vous adoptiez de bonnes attitudes afin de faciliter votre intégration en entreprise.  
Il vous sera demandé de respecter les consignes suivantes :

### 1 – Avant le stage, je m'engage à :

- **Prendre connaissance des objectifs** du programme de la formation en entreprise
- **Rechercher activement** un stage correspondant à ma formation **dans les délais** fixés par les professeurs  
*(Présenter régulièrement les attestations de recherche de stage au professeur principal ou professeur référent des stages)*
- Effectuer d'autres démarches si l'entreprise accueille déjà un stagiaire du lycée du même niveau

### 2 – Pendant le stage, je m'engage à :

- **Être ponctuel(le), assidu(e)** *[Pas d'absence, pas de retard, pas de départ avant l'heure]*  
En cas d'absences, prévenir immédiatement le lieu de stage **et** le lycée et fournir les justificatifs nécessaires  
*Toute absence, quel que soit le motif, fera l'objet d'une récupération obligatoire (hors période de congés scolaires)*  
→ Se reporter à la page 3 de la convention de stage
- **Adopter une attitude professionnelle** *(Honnêteté, curiosité positive, respect du secret professionnel –confidentialité des informations-)*  
**Un comportement irréprochable** *(Pas de remarques désobligeantes, pas de familiarités)*  
**Une tenue vestimentaire** adaptée au monde du travail *(Correcte et propre)*
- **M'impliquer dans le travail, être actif (ve), faire preuve d'initiative et d'autonomie, appliquer les consignes données** *(Soin, rigueur, ordre, méthode et respect du matériel)*
- **Ne pas nuire** à la bonne réputation de mon lycée par une attitude et des propos non appropriés
- **Ne pas hésiter à contacter mon responsable pédagogique** pour toute question relative au bon déroulement du stage et à la réalisation des objectifs assignés au cours cette formation en entreprise

**Attention : La rupture d'un stage obligatoire peut mettre en cause l'obtention de votre diplôme ; de même que toute période non effectuée peut, selon la formation, compromettre le passage en classe supérieure.**

**Avant d'entamer une rupture de stage, je dois consulter le professeur chargé du suivi de stage et discuter de cette situation avec le maître de stage afin de chercher ensemble une solution et donc d'y remédier.**

### 3 – Après le stage, je m'engage à :

- Me présenter dans l'établissement à la date prévue
- Remettre un rapport de stage de qualité, suivant les consignes données, aux professeurs et à la date demandée

**PONCTUALITÉ – PROPRETÉ – POLITESSE – PARTICIPATION** *Seront de rigueur*

**PATIENCE et PERSÉVÉRANCE** *Seront utiles et nécessaires*

Et le **SOURIRE** très apprécié

Je soussigné(e)..... élève de .....

reconnais avoir pris connaissance de la charte, et je suis conscient(e) que tout manquement à mes engagements entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à **l'exclusion définitive de l'établissement.**

#### **RAPPEL DES SANCTIONS MINIMALES**

**Renvoi immédiat du lieu de stage** pour vols et dégradations volontaires.

**Conseil de discipline et journées d'exclusion** pour :

- Changement ou arrêt de stage **sans avoir prévenu** le lycée et le lieu de stage,
- Renvoi du lieu de stage,
- Tenue de propos injurieux ou diffamatoires à l'égard de l'entreprise et/ou des salariés,
- Prise de photographies et diffusion de celles-ci sans autorisation préalable de l'entreprise –article 14 de la convention-
- Non-respect du secret professionnel –article 14 de la convention-
- Non-respect des obligations vestimentaires liées à la profession.
- Non-respect des règles de sécurité individuelles et collectives.

**Contrat d'assiduité pour la suite des études de l'année scolaire en cours et 1 journée d'exclusion** pour retards et absences répétés sur lieu de stage (3 et plus)

Les représentants légaux s'engagent à prendre connaissance des articles de la convention et des engagements de l'élève stagiaire (règlement intérieur, horaires..); **à pas déranger l'élève/l'étudiant durant le temps de travail et à ne pas intervenir directement auprès des tuteurs de stage sans en référer en premier lieu à l'établissement scolaire.**

**Une période de Formation en Entreprise non effectuée ou interrompue ne peut permettre la validation de l'année scolaire et peut remettre en cause la décision du conseil de classe.**

Date : .....

**Signatures :**

Elève :

Responsable légal :